



TRIBUNAL D'INSTANCE
89 Ave Maurice Berteaux
78308 POISSY Cedex
tel. 01.39.65.05.35.
ti-poissy@justice.fr

Ouvert le lundi et vendredi
de 8h45 à 12 h
Et du mardi au jeudi
de 8h45 à 12h et de 13h à 16h15

**VOUS ÊTES NÉ(E) EN FRANCE DE PARENTS ÉTRANGERS,
VOUS SOUHAITEZ DEVENIR FRANÇAIS(E) PAR DÉCLARATION :**
(Les actes de naissances doivent être datés de moins de 3 mois).

Vous avez entre 13 ans et 16 ans

Vos parents peuvent réclamer la nationalité française pour vous, si vous êtes d'accord.

◆ Pièces à fournir en original :

- Justificatif de domicile récent des parents (quittance de loyer ou EDF)+ copie
- Copie intégrale de l'acte de naissance du mineur (mairie du lieu de naissance).
- Livret de famille des parents (copie page mariage parents et naissance déclarant) **ou** actes de naissance de chacun des parents.
- Certificats de scolarité depuis l'âge de 8 ans (5 années continues ou discontinues).
- Certificat de scolarité de l'année en cours (**récent de moins d'un mois**).
- Cartes de séjour des parents + copie recto verso.
- Justificatif d'identité de l'intéressé(e) (titre d'identité républicain, passeport, carte scolaire ou carte de transport avec photographie) + copie recto verso.
- Photographie du déclarant + celles de ses parents.

Le cas échéant, tous documents de nature à justifier que le parent exerce à l'égard du mineur l'autorité parentale (jugement de divorce, déclaration conjointe d'autorité parentale statuant sur l'exercice de l'autorité parentale).

**PIÈCES A FOURNIR EN ORIGINAL, MERCI DE RAMENER LA PRÉSENTE
LISTE LORS DU DÉPÔT DE VOTRE DOSSIER**